



# FAIR FOR LIFE

Liste des ingrédients qui doivent être attestés en commerce équitable

Version 2 - Avril 2019

---

## Introduction:

Ce document présente la liste des ingrédients qui, dans le cas de l'attestation d'un produit multi-ingrédient, doivent être attestés en commerce équitable pour utiliser le logo FFL sur le produit (catégorie « Commerce équitable » ou « Contient des ingrédients équitables »).

Les ingrédients listés ci-dessous sont considérés comme étant disponibles sur le marché Equitable (c'est-à-dire en qualité et en quantité suffisantes, et traçables). Ils doivent donc normalement être attestés.

Ce document complète l'annexe I du référentiel Fair for Life qui décrit les règles de composition à respecter ainsi que les conditions des possibles exceptions.

*Les "Ingrédients attestés" sont des ingrédients attestés équitables Fair for Life ou des ingrédients reconnus comme équivalents selon la procédure présentée dans l'annexe IV du standard Fair for Life.*

*Cas particulier des ingrédients composés (c'est-à-dire un ingrédient composé de plus d'un sous-ingrédient):*

*Si un ingrédient composé est acheté et qu'un ou plusieurs des sous-ingrédients figurent sur la liste des ingrédients devant être attestés équitables, ce sous-ingrédient est dispensé de l'exigence d'une attestation équitable.*

*Exemple: si un opérateur Fair for Life achète des bonbons à la menthe poivrée en tant qu'ingrédient composé d'un produit attesté Fair for Life, avec des sous-ingrédients à base de sucre de canne, de sirop de maïs et d'huile de menthe poivrée; alors le sucre de canne est exempté de l'exigence d'une attestation de commerce équitable.*

### Liste évolutive des ingrédients qui doivent être attestés en commerce équitable:

ALIMENTAIRE	COSMETIQUES/DETERGENTS /PARFUMS D'AMBIANCE	TEXTILES
<b>Bananes</b> ( <i>fraîches</i> )	<b>Argan</b> ( <i>amendons, huile</i> )	<b>Coton</b> ( <i>fibre, fil</i> )
<b>Cacao</b> ( <i>fèves, masse/liqueur</i> )	<b>Karité</b> ( <i>noix, beurre</i> )	
<b>Café</b> ( <i>grains</i> )	<b>Cacao</b> ( <i>fèves, masse/liqueur</i> )	
<b>Sucre de Canne</b> ( <i>cristaux</i> )	<b>Sésame</b> ( <i>graines, huile</i> )	
<b>Mangues</b> ( <i>fraîches</i> )	<b>Noix de coco</b> ( <i>noix, huile</i> )	
<b>Ananas</b> ( <i>frais</i> )		
<b>Thé</b> ( <i>Camellia sinensis</i> ) ( <i>feuilles</i> )		

Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé d'élargir l'application de cette liste en sourçant également en qualité équitable des ingrédients qui :

- ne sont pas précisés dans cette liste, mais correspondent à d'autres degrés de transformation / d'autres sous-produits pour les mêmes matière-premières;
- sont précisés dans cette liste, mais font partie d'un ingrédient composé (élaboré à partir de plusieurs ingrédients).